



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture

Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement

Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Marseille, le 24 MARS 2017

AVIS D'ENQUETE BASE AERIENNE 125 A ISTRES

Centre de maintenance pour avions de type MRTT et régularisations administratives

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 24 MARS 2017, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par le commandant de la base aérienne 125 d'Istres située 8, route du camp d'aviation, BP20099, 13128 Istres cedex, concernant l'autorisation d'exploitation d'un centre de maintenance pour avions de type MRTT et des régularisations administratives sur le site de la BA 125.

Ce projet consiste à déployer sur le site de la BA 125 à Istres le programme d'avion de ravitaillement en vol et de transport stratégique MRTT, prévu par le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale, en vue de remplacer les avions de transport et les avions ravitailleurs entretenus sur la base, et d'assurer la régularisation administrative de certaines activités.

Ce dossier contient une étude d'impact et celui-ci peut être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://ecole-air.fr/ddae-mrttp/>

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 3 mars 2017 qui est consultable à cette même adresse et joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Place Félix BARET, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06, Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement, Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00).

Ce dossier n'a pas fait l'objet d'une concertation du public.

Est désigné :

-Monsieur Jean Pierre FERRARA, Ingénieur Défense Nationale, en qualité de commissaire enquêteur.

.../...

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés en mairie d'Istres, de Fos sur Mer et de Saint Martin de Crau **du 18 avril 2017 jusqu'au 18 mai 2017 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Les observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie d'Istres **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de de Fos sur Mer, et saint Martin de Crau.

En outre, les observations, propositions et contre-propositions pourront être également transmises par courriel au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **pref-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr**.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des mairies concernées. Les observations transmises sous format numérique seront consultables sur le site internet de la préfecture lors de la publication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr**.

Le dossier d'enquête publique sera consultable à la préfecture des Bouches-du-Rhône, sur un poste informatique dédié, aux horaires d'ouverture des bureaux de la préfecture, situé dans la salle 421 à la Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux.

Monsieur Jean-Pierre FERRARA recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de :

ISTRES: (Mairie d'Istres, Direction de l'urbanisme opérationnel, 1 esplanade Bernardin Laugier, CS 97002, 13808 Istres cedex : lieu de consultation du public)

Avril

Mardi 18 de 09h00 à 12h00 *Ouverture de l'enquête*

Mardi 25 de 14h00 à 17h00

Mai

Jeu di 04 de 14h00 à 17h00

Vendredi 12 de 09h00 à 12h00

Jeu di 18 de 14h00 à 17h00 *Clôture de l'enquête*

.../...

FOS SUR MER : (*Hôtel de ville de Fos sur Mer, Avenue René Cassin, BP 5, 13771 Fos sur Mer : lieu de consultation du public*)

Avril

Mercredi 19 de 09h00 à 12h00

Vendredi 28 de 14h00 à 17h00

Mai

Mercredi 03 de 09h00 à 12h00

Mardi 09 de 14h00 à 17h00

SAINT MARTIN DE CRAU : (*Services Techniques, Pôle aménagement et pôle exploitation, 37, Avenue de Plaisance, 13310 Saint Martin de Crau : lieu de consultation du public*)

Avril

Vendredi 21 de 14h00 à 17h00

Jeudi 27 de 09h00 à 12h00

Mai

Mercredi 10 de 09h00 à 12h00

Lundi 15 de 14h00 à 17h00

Le public peut également consulter ses observations, propositions et contre-propositions ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le Ministre de la Défense après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté ministériel, soit de refus, soit d'autorisation en tant que décision individuelle. Cette décision sera publiée notamment sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>.

Un représentant du commandant de la base aérienne 125 d'Istres auprès duquel des informations pourront être demandées répondra par courriel sur interrogation à l'adresse suivante : enquetepublicemrtt@gmail.com

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

David COSTÉ

